

FTD Décembre 2013

Code ISIN : CH0224066347



Titre de créance de droit suisse non garanti en capital lié au risque de crédit des sociétés Peugeot SA, Rallye SA et Lafarge SA.

Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 8 ans

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable à priori s'il décide de revendre les Titres de créance avant la date de maturité

Eligibilité : Compte titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation

Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'Unités de Compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces Unités de Compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers

Les niveaux de coupons sont hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sous déduction des commissions de souscription

L'attention des investisseurs est attirée sur la section Facteurs de risque (Risk factors) de la documentation juridique à laquelle les investisseurs doivent se référer afin d'appréhender au mieux les risques liés à la souscription du produit objet de la présente communication

Ce support est établi par Leonteq Securities (Europe) GmbH et peut être souscrit uniquement dans le cadre d'un placement privé

FTD Décembre 2013¹ En quelques mots

■ Les Entités de Référence :

Peugeot SA – Rallye SA – Lafarge SA

■ Obligation de Référence :

L'Obligation de Référence se définit comme étant la première Entité de Référence subissant un Evènement de Crédit³ parmi les trois Entités de Référence.

■ Durée de vie maximum conseillée :

96 mois

■ Objectif de coupon fixe plafonné à 8,00%² par année :

FTD Décembre 2013 offre un coupon de 8,00%² par année en l'absence d'Événements de Crédit³ affectant une des Entités de Référence. En cas de survenance d'un Événement de Crédit³ affectant une des Entités de Référence, l'investisseur est exposé à un risque de perte en capital pouvant être totale.

■ Remboursement à l'échéance :

A maturité, en l'absence d'Événements de Crédit³ affectant une des Entités de Référence, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital initialement investi (cf page 8).

L'investisseur peut subir, dans un cas extrême, une perte totale du capital investi à l'échéance et ne pas recevoir de coupons

¹Cette description générale du produit est uniquement destinée à votre information. Les conditions et modalités ne sont données qu'à titre d'exemple.

²Hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sous déduction des commissions de souscription.

³Événement de Crédit : Faillite, Défaut de Paiement ou Restructuration. La définition d'un Événement de Crédit est disponible en page 7.

Descriptif des Entités de Référence

Peugeot SA est le 2ème constructeur automobile européen, il a réalisé un chiffre d'affaires de 55,4 milliards d'euros en 2012. PSA Peugeot Citroën est présent commercialement dans 160 pays et dispose de 16 sites de production, dont certains en joint-ventures. Le groupe emploie 202 108 collaborateurs dans le monde.

Lafarge SA est le leader mondial de la production et de la commercialisation de matériaux de construction, Lafarge occupe une position de 1er plan dans chacune de ses activités et extrait ses ressources du coeur de la terre pour concevoir des matériaux au coeur de la vie. Le siège social de Lafarge est situé en France, à Paris. Le groupe, présent dans 64 pays, axe le développement de ses activités sur les marchés en forte croissance, Asie et Moyen-Orient notamment. Le Groupe emploie 64 337 employés et a réalisé un chiffre d'affaires de 15,816 milliards d'euros en 2012.

Rallye SA, avec un chiffre d'affaires en 2012 de 42.66 milliards d'€, est présent dans le secteur de la distribution alimentaire et spécialisée à travers ses participations majoritaires dans les sociétés Casino et Groupe Go Sport. Rallye gère également un portefeuille d'investissements financiers et immobiliers. Principal actif de Rallye, le groupe Casino est l'un des leaders de la distribution alimentaire en France, avec un réseau d'enseignes multiformat orienté sur le commerce de proximité. Il est aussi le premier distributeur en Amérique Latine, en Asie du Sud-Est et dans l'Océan Indien, principalement à travers le format hypermarché. Rallye détient 48,61 % du capital et 60,73 % des droits de vote de Casino.

Risques du produit¹

- L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement. Par ailleurs, l'investisseur s'expose à un risque de perte en capital en cas de cession avant l'échéance, celle-ci s'effectuant au prix en vigueur sur le marché.
- Le Taux de Rendement maximum est plafonné à 8.00%¹ par an.
- En cas de survenance d'un Évènement de Crédit³, le produit s'arrête avant son terme et l'investisseur reçoit le Taux de Recouvrement⁴ de l'Obligation de Référence, celle ayant subi un Évènement de Crédit³. Dans ce cas, l'investisseur subit une perte en capital.
- L'investisseur supporte le risque de crédit de l'Emetteur/Garant du produit. L'insolvabilité de l'Emetteur et/ou du Garant peut conduire à une perte totale ou partielle du capital investi.

Avantages du produit¹

- L'investisseur profite d'une exposition à la signature de trois grandes entreprises.
- En l'absence d'Évènement de Crédit³ sur l'une des Entités de Référence depuis l'origine, l'investisseur bénéficie² d'un Coupon de 8.00% par an.
- A l'échéance, l'investisseur bénéficie² du remboursement de l'intégralité de son capital en l'absence d'Évènement de Crédit³ sur l'une des Entités de Référence depuis l'origine.

¹Cette description générale du produit est uniquement destinée à votre information. Les conditions et modalités ne sont données qu'à titre d'exemple.

²Hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sous déduction des commissions de souscription.

³Évènement de Crédit : Faillite, Défaut de Paiement ou Restructuration. La définition d'un Évènement de Crédit est disponible en page 7.

⁴Le taux de recouvrement (ou valeur de marché résiduelle) des obligations standards émises par l'Obligation de Référence est calculé suivant un protocole de marché sous contrôle de l'ISDA. Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur/Garant.

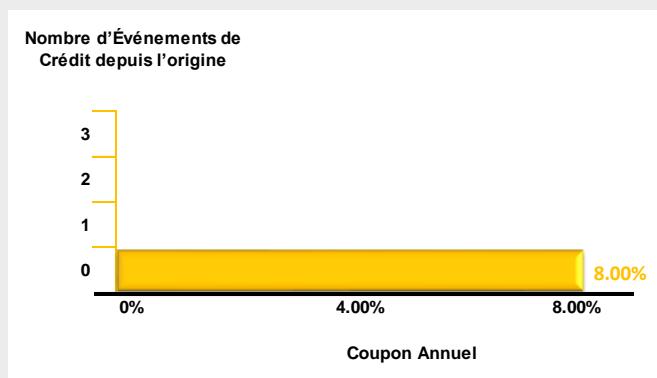
Mécanisme de paiement des coupons¹

- A l'issue de chaque année jusqu'à l'échéance et en l'absence d'Evènement de Crédit³ sur les Entités de Référence, l'investisseur reçoit²:

Un coupon annuel de 8,00%²

- Sinon en cas de survenance d'un Evènement de Crédit³ sur une des Entités de Référence, l'investisseur reçoit²:

Aucun coupon



- Après la survenance d'un Evènement de Crédit³, l'investisseur ne reçoit pas de coupon mais reçoit² les intérêts courus non échus jusqu'à la notification de l'Evènement de Crédit³.



¹Cette description générale du produit est uniquement destinée à votre information. Les conditions et modalités ne sont données qu'à titre d'exemple. Les scénarios, graphiques et données chiffrées utilisés dans ce document n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit.

²Hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sous déduction des commissions de souscription.

³Evènement de Crédit : Faillite, Défaut de Paiement ou Restructuration. La définition d'un Événement de Crédit est disponible en page 7.

Mécanisme de remboursement¹ du capital

- A l'échéance et en l'absence d'Evènement de Crédit³ sur les Entités de Référence, l'investisseur reçoit²:

100% de son capital investi

- Sinon, dès la survenance d'un Evènement de Crédit³, le produit s'arrête avant son terme et l'investisseur reçoit⁴:

Le Taux de Recouvrement⁴ de l'Obligation de Référence, celle ayant subi un Evènement de Crédit³. Dans ce cas l'investisseur subit une perte en capital



¹Cette description générale du produit est uniquement destinée à votre information. Les conditions et modalités ne sont données qu'à titre d'exemple.

²Hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sous déduction des commissions de souscription.

³Evénement de Crédit : Faillite, Défaut de Paiement ou Restructuration. La définition d'un Événement de Crédit est disponible en page 7.

⁴Le taux de recouvrement (ou valeur de marché résiduelle) des obligations standards émises par l'Obligation de Référence est calculé suivant un protocole de marché sous contrôle de l'ISDA. Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur/Garant.

Définition d'un Evènement de Crédit

L'ISDA (International Swaps and Derivatives Association) est une association regroupant les principaux intervenants sur les produits dérivés (www.isda.org). ISDA a mis en place la standardisation d'une documentation pour régir les opérations sur les Événements de Crédit, et définit notamment les 3 types d'événements qui constituent un Événement de Crédit : Faillite de l'Entité de Référence, Défaut de Paiement et Restructuration. La définition exhaustive des Événements de Crédit est disponible sur le site de l'ISDA (www.isda.org).

FAILLITE DE L'ENTITE DE REFERENCE

Tout document, déclaration, action ou décision administratifs confirmant que l'Entité de Référence ne peut plus faire face à ses obligations (devient insolvable, est incapable de payer ses dettes à leur échéance...) ou voit ses organes compétents se réunir en vue de se prononcer sur une résolution relative à la dissolution (sauf par voie de fusion), la liquidation, ou le dépôt de bilan de l'Entité de Référence.

DEFAUT DE PAIEMENT

Inexécution par l'Entité de Référence, à la date d'exigibilité et au lieu de paiement prévu, d'une obligation de paiement au titre d'une ou plusieurs Obligations de l'Entité de Référence, après l'expiration de tout Délai de Grâce applicable ou réputé s'appliquer suite à la réalisation des conditions dont peut dépendre le commencement dudit Délai de Grâce, pour un montant total supérieur ou égal au Seuil de Défaut de Paiement (1 000 000 USD ou son équivalent dans la devise de référence).

RESTRUCTURATION

Toute réduction du taux ou du montant des intérêts payables ou à courir initialement prévus; du montant du coupon ou du principal dû à l'échéance ou aux dates de remboursement prévues initialement; tout report d'échéance d'un remboursement l'intérêts et/ou de principal, tout abaissement du rang de priorité de paiement d'une Obligation ou tout changement de devise ou de composition de remboursement d'intérêts ou de principal, qui affecte une ou plusieurs obligations pour un montant total supérieur ou égal au Seuil de Défaut (10 000 000 USD ou son équivalent dans la devise de référence) et n'est pas prévu dans les modalités de l'Obligation concernée en vigueur.

Ne constitue pas une Restructuration, la survenance ou l'annonce de l'un des événements décrits ci-dessus ou un accord portant sur un tel Événement, lorsqu'il ne résulte pas directement ou indirectement d'une augmentation du risque de crédit sur une Entité de Référence ou d'une détérioration de sa situation financière.

Illustration du mécanisme¹

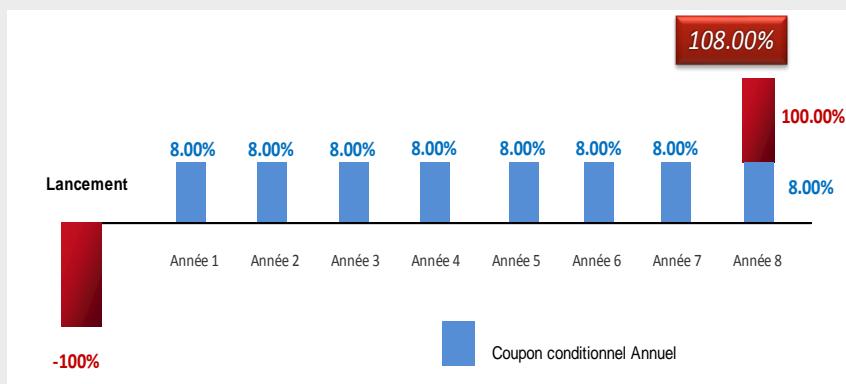
Scénario défavorable : Evènement de Crédit⁴ sur une Entité de Référence (Taux Rendement Annualisé = -3.61%³)

- De l'année 1 à l'année 4, aucune Entité de Référence ne subit un Événement de Crédit⁴. L'investisseur reçoit donc un coupon de 8,00% p.a. au titre des années 1, 2, 3, et 4.
- Au milieu de l'année 5, une Entité de Référence subit un Événement de Crédit⁴. Un coupon de 4,00 % est versé au titre de la moitié de l'année 5 et correspond aux intérêts courus jusqu'à la notification de l'Événement de Crédit⁴. Aucun coupon ne sera versé ensuite puisque le produit s'arrête automatiquement avec la survenance de l'Événement de Crédit⁴.
- L'investisseur est alors remboursé par anticipation au moment de la publication de l'ISDA de la valeur de recouvrement. Dans cet exemple, si l'Obligation de Référence a un Événement de Crédit⁴ en milieu d'année 5 et que son taux de recouvrement est de 50%, alors l'investisseur reçoit 50% du capital initial au moment de la publication de l'ISDA de la valeur de recouvrement.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de -3.61%³. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut donc être totale et le montant remboursé nul.



Scénario favorable : Aucun Événement de Crédit⁴ (Taux Rendement Annualisé = 8.00%³)

- De l'année 1 à l'année 8, aucune Entité de Référence ne subit un Événement de Crédit⁴. L'investisseur reçoit donc un coupon de 8,00% p.a. au titre des années 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8.
- À l'échéance, l'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial investi d'un dernier coupon de 8,00% p.a. au titre de l'année 8 décrit ci-dessous.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 8,00%³.



¹Cette description générale du produit est uniquement destinée à votre information. Les conditions et modalités de fonctionnement du produit ne sont données qu'à titre d'exemple. Les scénarios, graphiques et données chiffrées utilisés dans ce document n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit.

²Hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sous déduction des commissions de souscription.

³Les Taux de Rendement Annuel sont à envisager hors commissions de souscription.

⁴Événement de Crédit : Faillite, Défaut de Paiement ou Restructuration. La définition d'un Événement de Crédit est disponible en page 7.

Caractéristiques techniques¹

Emetteur	EFG International Finance (Guernsey) Ltd.
Type	Titres de créance structurés
Entités de Référence	Peugeot SA – Lafarge SA – Rallye SA
Obligations de Référence	Peugeot SA: FR0010780452 Lafarge SA: XS0562783034 Rallye SA: FR0010815472
Maturité maximum	8 ans
Liquidité	Quotidienne
Devise	EUR
Cotation	Scoach Frankfurt Cotation (Open Market)
Code ISIN	CH0224066347
Valeur nominale	1000 EUR
Date de fixation initiale	25 Octobre 2013
Date d'émission	27 Décembre 2013
Date de fixation finale	20 Décembre 2021
Date de remboursement	3 Janvier 2022
Commission de souscription	Néant
Commission de distribution	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par l'émetteur au distributeur. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 0.60% du montant de l'émission
Prix d'émission	100%
Montant minimum d'investissement	50 000 EUR

¹Cette description générale du produit est uniquement destinée à votre information. Les conditions et modalités du fonctionnement du produit ne sont données qu'à titre d'exemple. Les scénarios, graphiques et données chiffrées utilisés dans ce document n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La présente communication est faite par Leonteq Securities (Europe) GmbH, Succursale de Paris. Leonteq Securities (Europe) GmbH est agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) en qualité d'entreprise d'investissement et a exercé son droit de libre établissement au titre de la directive concernant les marchés d'instruments financiers (directive MiF) afin d'établir une succursale en France. Leonteq Securities (Europe) GmbH, succursale de Paris est soumise à certaines réglementations de l'Autorité de contrôle prudentiel (« ACP ») et de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »).

La présente communication revêt un caractère uniquement informatif et ne saurait en aucune manière constituer une analyse financière ou un conseil en investissement. Elle ne constitue ni une recommandation d'achat ou de vente de produits financiers, ni une offre, ni une incitation à répondre à une offre de produits financiers. Leonteq Securities (Europe) GmbH ne certifie, ni ne garantit l'exacuité ou le bien-fondé de toute information contenue dans la présente communication. Les opinions éventuelles liées aux Titres ou à l'activité du marché peuvent évoluer. Tout prestataire de données de tiers auquel il a été fait appel pour fournir des informations dans la présente communication ne donne aucune garantie, ni ne fait aucune déclaration de tout genre se rapportant à ces données.

Absence d'offre au public

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'offre, la vente et la distribution des Titres en France est réalisée :

- auprès d'investisseurs qualifiés et/ou auprès d'un cercle restreint d'investisseurs, chacun investissant pour leur compte propre ou auprès des personnes exerçant une activité de gestion de portefeuille pour le compte de tiers, tels que définis aux articles L.411-2, D.411-1, D.411-2, D.734-1, D.744-1, D.754-1 et D.764-1 du Code monétaire et financier, ou
- dans le cadre d'une transaction, qui, en application des articles L.411-2-II-1° ou 2° ou 3° du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du Règlement général de l'AMF n'est pas constitutive d'une offre au public.

Les Titres pourront être revendus, directement ou indirectement dans le respect des articles L.411-1, L.411-2, L.412-1 et L.621-8 à L.621-8-3 du Code monétaire et financier.

Avertissement en matière de risques

- Cette communication ne peut être utilisée comme base d'une décision d'investissement. Tout investisseur potentiel doit chercher à obtenir auprès de conseillers financiers indépendants ayant reçu un agrément pour ce faire, un conseil financier et fiscal spécifiquement adapté à sa situation individuelle; les informations contenues dans ce document ne se substituant pas à un tel conseil. Les investisseurs ne peuvent pas acquérir les titres directement de Leonteq Securities (Europe) GmbH ou des entreprises liées mais uniquement par l'intermédiaire d'autres banques ou des prestataires de services d'investissement.

- Toute performance antérieure incluse dans la présente communication peut être basée sur des tests réalisés à posteriori (back testing). La performance testée à posteriori est purement hypothétique et est fournie dans la présente communication uniquement à des fins d'information. Les données testées à posteriori ne sauraient représenter la performance effective ni indiquer la performance effective ou future des produits financiers. La performance passée des sous-jacents des produits financiers ne constitue pas une garantie de performance future. La valeur des produits financiers est soumise aux fluctuations du marché, qui peuvent entraîner, le cas échéant, la perte totale ou partielle de l'investissement dans lesdits produits. L'acquisition de ces produits financiers entraîne des coûts/frais. Leonteq AG et/ou une entreprise liée peuvent, concernant ces produits financiers, agir en tant que teneur de marché, faire du négoce pour compte propre et procéder des transactions de couverture. Cela peut influencer le cours de marché, la liquidité ou la valeur de marché des produits financiers.

- Les Titres ne bénéficient pas d'une garantie du capital à échéance; aussi les investisseurs peuvent-ils perdre tout ou partie de leur investissement initial. Leonteq AG ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements effectués sur le produit objet de la présente communication. Chaque investisseur potentiel reconnaît expressément qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques, les avantages et la faisabilité d'un investissement dans les Titres, le Groupe EFG International AG ne donnant aucune garantie et ne faisant aucune recommandation à cet égard. Chaque investisseur potentiel devra, s'il l'estime nécessaire, consulter préalablement à la souscription des Titres ses propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel.

- Les Titres exposent les investisseurs à un risque de crédit sur l'Émetteur, ainsi que sur le garant, Leonteq AG. Par ailleurs, les Titres étant construits dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé par l'Émetteur, toute sortie à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. L'investisseur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il revend ses titres avant la date de maturité.

- Facteurs de Risques : L'attention des investisseurs est attirée sur la section « facteurs de risques » (risk factors) de la documentation juridique à laquelle les investisseurs doivent se référer afin d'appréhender au mieux les risques liés à la souscription des Titres.

Investisseurs soumis à des restrictions

Les informations présentées dans la présente documentation sont destinées à être utilisées en France. Il existe un certain nombre de restrictions de vente applicables à l'EEE, à Hong-Kong, à Singapour, aux Etats-Unis, aux US-Persons et au Royaume-Uni (l'émission est régie par le droit suisse) que les investisseurs potentiels doivent avoir appréhendé avant toute souscription dans les produits.

Les produits garantis par COSI (ci-après «produits garantis par nantissement») sont garantis selon les dispositions du «contrat-cadre pour les certificats garantis par nantissement» de la SIX Swiss Exchange («contrat-cadre»). L'émetteur Leonteq AG («donneur de sûretés») ont les deux signé le contrat cadre le 10 septembre 2010 et par conséquent le donneur de sûretés s'est engagé à garantir la valeur des produits garantis par nantissement en faveur de la SIX Swiss Exchange. Les droits en faveur des investisseurs en ce qui concerne la garantie des produits s'apprécieront en fonction des dispositions du contrat-cadre. Les conditions de la garantie par nantissement sont résumées dans une feuille d'information de la SIX Swiss Exchange disponible à l'adresse «www.six-swissexchange.com». Sur demande le contrat-cadre est mis gratuitement à la disposition des investisseurs dans sa version allemande ou sa traduction anglaise par l'émetteur. Le contrat-cadre peut être réclamé auprès du Lead Manager, Brandschenkestrasse 90, P.O. Box 1686, CH-8027 Zurich (Suisse), via téléphone (+41-(0)58-800 1000), fax (+41(0)58-800 1010) ou via e-mail (termsheet@leonteq.com).

Toute reproduction totale ou partielle d'un article ou d'une image sans autorisation de Leonteq Securities (Europe) GmbH est interdite.

Leonteq Securities (Europe) GmbH

33, rue François 1er,

75008 Paris

© Leonteq Securities (Europe) GmbH. Tous droits réservés.



Leonteq Securities (Europe) GmbH

33, rue François 1er, 75008 Paris – info@leonteq.fr – www.leonteq.fr